

Berne, le 23 janvier 1948.



Eidg. Departement des Innern
Sekretariat

Département fédéral de l'Intérieur
Secrétariat

In der Antwort zu erwähnende Zeichen:
Rappeler dans la réponse notre numéro:

V.4.13.1.-Rg/Kn

Au Service Information et presse
du Département politique fédéral

B e r n e

POLITISCHES DEPARTEMENT

004205 - 26 JAN 1948

REF. B.38.43.11. Ca.

Monsieur le Conseiller de légation,

B
le H. H. intéressante!

Par votre office i.B. 38.43.11.Ca.- YL, du 10 janvier, vous nous avez remis copie d'une note de la légation du Canada à Berne qui vous demande de la renseigner sur l'aide apportée par les autorités fédérales aux étudiants suisses désireux de poursuivre leurs études à l'étranger et aux étudiants étrangers qui désirent venir étudier dans nos hautes écoles. Les points sur lesquels le Gouvernement canadien cherche particulièrement à se renseigner sont les suivants: Subsidés, genre et ampleur des oeuvres, échanges d'étudiants, octroi de bourses et méthodes suivies pour co-ordonner l'action des diverses autorités.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir à ce sujet ce qui suit:

Le gouvernement suisse ne subventionne pas les étudiants suisses qui vont étudier à l'étranger. Il ne subventionne pas non plus les étudiants étrangers qui viennent étudier en Suisse. En revanche, les universités elles-mêmes disposent de certaines bourses en faveur de leurs étudiants qui vont à l'étranger. Elles ont aussi certaines bourses et la possibilité de réduire ou de supprimer les taxes scolaires pour un certain nombre d'étudiants étrangers qui viennent étudier chez elles.

Comme échanges d'étudiants, il existe un échange régulier entre les universités suisses et l'Ecole polytechnique fédérale, d'une part, et les universités des Etats Unis d'Amérique, d'autre part. Les mesures relatives à cet échange sont centralisées, pour la Suisse, à l'Ecole polytechnique fédérale. Suivant le dernier rapport ~~qui nous est~~ parvenu de Zurich, le nombre des étudiants suisses qui ont obtenu des bourses américaines pour l'année scolaire 1947/48 est de 35, celui des étudiants américains qui bénéficient, pour cette même période, de bourses universitaires suisses ou de l'exemption des taxes scolaires, de 19.

Un échange analogue a été institué l'année dernière avec le Canada: quatre étudiants suisses ont été jusqu'ici désignés pour se rendre dans le pays.



- 2 -

Il a, d'autre part, été possible d'organiser pour la seconde fois depuis la guerre et sur une base élargie un échange d'étudiants stagiaires avec l'Angleterre et la Suède pendant les vacances d'été 1947.

Une action spéciale d'échange qui doit être signalée, c'est l'échange de maîtres de langues entre l'Angleterre et quelques cantons suisses. Autrement dit, l'Angleterre envoie en Suisse quelques jeunes gens ayant terminé ou qui sont sur le point de terminer leurs études de professeurs d'allemand ou de français. Ils sont engagés moyennant un modeste salaire et avec un nombre d'heures d'enseignement restreint dans quelques écoles moyennes de Suisse comme maîtres d'anglais, ayant, à côté de cela, le temps nécessaire pour suivre des cours pour perfectionner leur allemand ou leur français. De son côté, la Suisse envoie dans des conditions semblables en Angleterre de jeunes professeurs ou futurs professeurs d'anglais qui vont y enseigner l'allemand ou le français, pour avoir la possibilité de se perfectionner, à côté, dans la langue anglaise. Il y a une centrale en Suisse qui traite d'une part avec les cantons et de l'autre avec le Ministère anglais de l'instruction publique, pour les questions relatives à cet échange; c'est l'office central universitaire suisse, à Zurich.

il y a lieu de rappeler,
En ce qui concerne les subsidés accordés dans des cas particuliers à des étudiants étrangers, ils diffèrent suivant les universités (Nous rappelons, à ce sujet, que l'instruction publique en Suisse n'est pas centralisée et que chaque université demeure libre d'agir à sa convenance).

il convient
Nous ajoutons qu'il n'y a pas de méthode suisse pour coordonner l'action des diverses autorités, précisément parce que chaque université a conservé la plus large autonomie, ce qui correspond à la structure culturelle et politique de ~~notre pays~~. *la Suisse.*

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller de légation, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'Intérieur
Secrétariat:

D. Gasparin